

Entreprise mandatée :



**ARBÉO**  
Au service des milieux naturels  
Groupement  
Route de Frangey, 89160 - LEZINNES  
arbo.enedis@groupe-tree.com  
03 71 10 80 43  
SIRET - TVA FR FR80438067381 - CODE APE 8130Z



## INFORMATION

# AVIS TRAVAUX d'élagage

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux  
**d'Élagage – Abattage – Débroussaillage**  
aux abords des réseaux Haute Tension dits HTA,  
vont être entrepris sur le territoire de votre commune.

Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS Côte d'Or.

**Travaux effectués entre  
le 23 avril 2025 et le 31 décembre 2025.**

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS Côte d'Or à l'entreprise mandatée :

Route de Frangey - 89160 LEZINNES

Monsieur BRUNET Florian ☎ : 06.10.65.62.01

Monsieur FICHOT Xavier ☎ : 06.45.01.24.69

## ENEDIS Élagage la responsabilité de tous !

50% des coupures électriques sur le réseau aérien sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé et sous la responsabilité du propriétaire.

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

⚡ Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.

⚡ Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).

⚡ L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.



### LES RISQUES ?

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique peut atteindre 30 000 € à la charge du propriétaire et pourrait ne pas être couvert par les assurances.



Enedis prend en charge l'élagage dans les autres cas.

Direction Régionale Enedis en Bourgogne - 65, rue de Longvic 21000 DIJON - enedis.fr

### Démarches à réaliser

Avant de réaliser l'élagage, il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT : [www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)

### Plus d'informations ?

Rendez-vous sur [www.enedis.fr/elagage-securite-electricite](http://www.enedis.fr/elagage-securite-electricite) ou par téléphone au 09 70 83 19 70.



### Consignes de sécurité

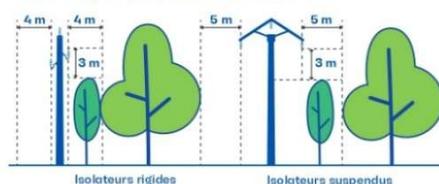
- ⚡ Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.
  - ⚡ Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique.
  - ⚡ Veiller à **entretenir régulièrement** sa végétation.
- À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à élagage.

## Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

Distances à respecter après la réalisation de l'élagage (norme NF C 11-201)

### Réseau nu

Lignes moyenne tension - 15/20 000 volts



LIGNES HAUTE TENSION (HTA) 15 ou 20 000 volts [3 fils]

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

### Réseau torsadé

230/400 volts ou 15/20 000 volts

Lignes moyenne et basse tension



LIGNES ISOLÉES MOYENNE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT) [câble torsadé]

\* Sur le territoire Bourgogne, quand la situation le permet, hors clos et bâtis, la distance est portée à 3 mètres pour le réseau BTA nu en agglomération et hors agglomération et à 2 mètres sur le réseau BTA torsadé. La végétation est entretenue sous la ligne afin de créer des corridors écologiques pour améliorer la prise en compte de la biodiversité.

### Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

**Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service de dépannage électricité au 09 72 67 50 XX (XX étant n° de votre département). Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.**